

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00809
Numéro SIREN : 447 951 559
Nom ou dénomination : WHYNOT

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2018 sous le numéro de dépôt 8996

WHY NOT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2.505 euros
Siège social : Z.I. Grande Marine - 620, avenue Louis Boudin
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

RCS AVIGNON 447 951 559

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON
30 JUL. 2018

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2018

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 28 février 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice considéré s'est soldé par une perte.

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Le futur exercice devrait se dérouler dans de bonnes conditions et se clôturer par un résultat positif.

Cependant, compte tenu de la conjoncture actuelle, il paraît difficile de faire des prévisions avec exactitude.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 28 février 2018, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activité en matière de recherche et de développement.

La société n'a bénéficié d'aucune activité en matière de recherche et de développement au titre de l'exercice considéré.

Résultats

L'exercice clos le 28 février 2018 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires net de 246.394 euros contre 436.689 euros pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à la somme de 247.530 euros, contre 436.765 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation, ont quant à elles, connues l'évolution suivante :

	Exercice clos le 28 février 2018	Exercice clos le 28 février 2017
<i>Achats marchandises</i>	22	187
<i>Variation stock (marchandises)</i>	/	/
<i>Achats mat 1^{ère} & autres approv.</i>	20.849	20.948
<i>Variation stock mat 1^{ère}& approv.</i>	(250)	(500)
<i>Autres achats et charges externes</i>	309.214	211.787
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	6.420	5.913
<i>Salaires et traitements</i>	38.421	35.823
<i>Charges sociales</i>	9.847	10.239
<i>Dotations aux am. sur Immobilisations</i>	6.296	8.830
<i>Dotations aux prov. sur Immobilisations</i>	/	/
<i>Dotations aux provisions sur actif circulant</i>	/	/
<i>Dotations aux prov. Risques et charges</i>	/	/
<i>Autres charges</i>	79	1
<i>Total charges d'exploitation</i>	390.901	293.232

PD

Le résultat d'exploitation ressort à la somme de (143.370) euros contre 143.533 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à la somme de (464) euros contre (628) pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à la somme de 4.995 euros contre (45) pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices est nul contre 41.014 euros pour l'exercice précédent.

En définitive, le résultat de l'exercice se solde par une perte de (138.840) euros contre un bénéfice de 101.666 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (138.840) euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice : (138.840) euros

La totalité au poste « Report à Nouveau » qui passerait ainsi de la somme de 197.274 euros à la somme de 58.434 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Prise de participation

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons que la société détenait, au 28 février 2018, une participation dans une société commerciale, la Société ASSEMBLAGES, à hauteur de 51 %.

Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

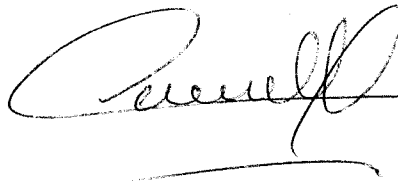
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à L'ISLE SUR LA SORGUE,

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several loops and a horizontal line at the bottom.

WHY NOT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2.505 euros
Siège social : Z.I. Grande Marine - 620, avenue Louis Boudin
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
RCS AVIGNON 447 951 559

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 5 JUILLET 2018

L'An Deux Mille Dix Huit,
Le Cinq Juillet, à Onze Heures,

Monsieur Eric PENANHOAT, demurant 1, rue du lavoir - 77440 LE PLESSIS PLACY, propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société WHY NOT, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.505 euros, dont le siège social : Z.I. Grande Marine - 620, avenue Louis Boudin - 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON sous le numéro 447 951 559,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Eric PENANHOAT, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 28 février 2018 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- ✚ Approbation des comptes de l'exercice clos le 28 février 2018,
- ✚ Affectation du résultat de l'exercice,
- ✚ Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- ✚ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 28 février 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (138.840) euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : (138.840) euros

La totalité au poste « Report à Nouveau » qui passerait ainsi de la somme de 197.274 euros à la somme de 58.434 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve les traitements de la gérance au titre de l'exercice écoulé, tels qu'ils figurent dans la comptabilité sociale, soit une rémunération globale de 19.500 euros, reparti comme suit :

- ✚ la somme de 16.500 euros pour l'année 2017 ;
- ✚ la somme de 3.000 euros pour l'année 2018.

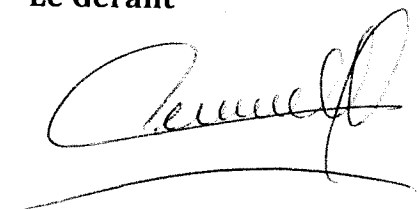
CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Monsieur Éric PENANHOAT
Le Gérant



WHY NOT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2.505 euros
Siège social : Z.I. Grande Marine - 620, avenue Louis Boudin
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

RCS AVIGNON 447 951 559

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 5 JUILLET 2018

AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2018

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (138.840) euros de la manière suivante :

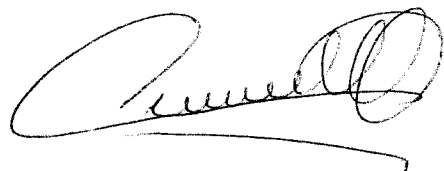
Perte de l'exercice : (138.840) euros

La totalité au poste « Report à Nouveau » qui passerait ainsi de la somme de 197.274 euros à la somme de 58.434 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Décision de l'associé unique du 5 juillet 2018

Monsieur Éric PENANHOAT
Le Gérant



2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065-SD 2018	
Exercice ouvert le	01/03/2017	et clos le	28/02/2018
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
		Régime Rect normal ☒	
Si PME innovantes, cocher la case ☐			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐			
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐			
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case ☐			
Si autre entité établie en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays) :			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SARL WHYNOT			
SIRET	4 4 7 9 5 1 5 5 0 0 1 5		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
620 avenue Louis Boudin ZI La Grande Marine 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE			
REGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
		SIRET	
B ACTIVITE			
Activités exercées Travaux de menuiserie bois et PVC		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit 139 846
	Bénéfice imposable à 15 % 0		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
	PV à long terme imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238 quinquies C
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			
Dans le secteur productif, art. 244 quater W		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %			
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .			
Viseur conventionné ☐		Visa : CGA ☐	
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
- du professionnel de l'expertise comptable : SAS SOREA & Associés			
4 rue Jules Renard 77330 OZOIR LA FERRIERE			
Tél : 01 64 40 42 42			
- du conseil :			
Tél :			
- de l'association agréée :			
Tél :			
- N° d'agrément de l'AA :			

Cegid Group

SARL WHYNOT

ETATS FINANCIERS

2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065

Formulaire obligatoire
(art. 323 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD
2018

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⁽²⁾		(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		(e)		
		(f)		
		(g)		
		(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III du CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		3	4	5	6	7	8
PENNAUD Eric 1, rue du lavoir 77440 LE PLESSIS FLACY	167	2017	16 500				
PENNAUD Eric 1, rue du lavoir 77440 LE PLESSIS FLACY	167	2018	3 000				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

SARL WHYNOT

ETATS FINANCIERS

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL WHYNOT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12	
Adresse de l'entreprise		620 avenue Louis Boudin 84800 L'ISLE SUR LA SOGUE		Durée de l'exercice précédent		12	
Numéro SIRET		4479515590015		Néant		☐	
				Exercice N clos le		28/02/2018	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 344	AG	4 344	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	36 737	AS	36 736	
		Autres immobilisations corporelles	AT	130 717	AU	110 711	20 006
		Immobilisations en cours	AV		AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes	AX		AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	63 750	CV		63 750
		Créances rattachées à des participations	BB	70 178	BC		70 178
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	15 186	BI		15 186	
TOTAL (II)		BJ	320 913	BK	151 792	169 121	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	3 250	BM		3 250
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	36 636	BY		36 636
		Autres créances (3)	BZ	87 606	CA		87 606
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
Comptes de régulation	Disponibilités	CF	48 316	CG		48 316	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	940	CI		940	
	TOTAL (III)	CJ	176 750	CK		176 750	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	497 663	1A	151 792	345 871	
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP		(3) Part à plus d'un an		CR	
Chaise de réserve de propriété *							
Immobilisations :							
Stocks :							
Créances :							

Cagid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

SARL WHYNOT

ETATS FINANCIERS

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL WHYNOT		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 505)	DA	2 505		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	750		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	54 573		
	Report à nouveau	DH	197 274		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(138 840)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)			DL	116 263
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	74 890		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	136 090		
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 626		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	229 608	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	345 871	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	154 717		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL WHYNOT				Néant ☐				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	246 394	FH		FI	246 394	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	246 394	FK		FL	246 394	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 135	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	247 530	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	22	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	20 849	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(250)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	309 214	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 420	
	Salaires et traitements*					FY	38 421	
	Charges sociales (10)					FZ	9 847	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$					GA	6 296
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	79	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	390 901	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(143 370)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	178	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	178	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	643	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	643		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(464)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(143 835)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL WHYNOT		Néant ☐		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	248	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 248	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	252	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	252	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	4 995	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	252 957	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	391 797	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(138 840)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	2 045
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		252		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			248	
Produits des cessions d'éléments d'actif			5 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Cegid Group

SARL WHYNOT

ETATS FINANCIERS

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL WHYNOT** Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	4 344	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KR
		Dont Composants	M3		KS	36 737	KT
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants			KV	80 022	KW
		Dont Composants			KY	44 033	KZ
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			LB	6 356	LC
		Matériel de transport *			LE		LF
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LH		LI
					LK		LL
	Emballages récupérables et divers *				LN	167 149	LO
							LP
	TOTAL III						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
	Autres participations		8U		8V		8W
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	11 466	1U		1V
	TOTAL IV		1Q	11 466	1R		1S
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	182 959	0H		0J

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		3		4		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	10		1V		LW	4 344	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	IS		MG		MH		MI	
		Dont Composants	IT		MJ		MK	36 737	ML	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	IU		MM		MN	80 022	MO	
		Dont Composants	IV		MP	373	MQ	44 339	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IW		MS		MT	6 356	MU	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IX		MV		MW		MX	
	Emballages récupérables et divers *		MY		MZ		NA		NB	
			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			1Y		NG	373	NH	167 454	NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		1Z		0U		0V		0W
		Autres participations		10		0X		0Y	133 928	0Z
Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	15 186	2G	
TOTAL IV			13		NJ		NK	149 114	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		OK	373	OL	320 913	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL WHYNOT										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	4 344	PF		PG		PH	4 344	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	36 736	QA		QB		QC	36 736	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	54 622	QE	5 393	QF		QG	60 016	
	Matériel de transport		QH	43 557	QI	902	QJ	121	QK	44 339	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	6 356	QM		QN		QO	6 356	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	141 273	QV	6 296	QW	121	QX	147 448	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	145 617	ØP	6 296	ØQ	121	ØR	151 792	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agence et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				
	Inst. gales, agence am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP-NQ-NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL WHYNOT

ETATS FINANCIERS

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL WHYNOT</u>		Néant ☒ *		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S	5T	5U	5V
Autres provisions pour risques et charges (I)	5W	5X	5Y	5Z
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations				
– incorporelles	6A	6B	6C	6D
– corporelles	6E	6F	6G	6H
– titres mis en équivalence	6I	6J	6K	6L
– titres de participation	6M	6N	6O	6P
– autres immobilisations financières (I) *	6Q	6R	6S	6T
Sur stocks et en cours	6U	6V	6W	6X
Sur comptes clients	6Y	6Z	6A	6B
Autres provisions pour dépréciation (I) *	6C	6D	6E	6F
TOTAL III	6G	6H	6I	6J
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	6K	6L	6M	6N
Dont dotations et reprises				
– d'exploitation	U	U	U	U
– financières	U	U	U	U
– exceptionnelles	U	U	U	U
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.	I			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cepid Group



2057 - Etat des échéances des créances et des dettes

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	70 178	UM		UN	70 178				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	15 186	UV		UW	15 186				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	36 636		36 636						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	48 757		48 757					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	37 962		37 962					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	887		887						
	Charges constatées d'avance	VS	940		940						
	TOTAUX		VT	210 548	VU	125 183	VV	85 364			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH	74 890						74 890	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	136 090		136 090						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 387		2 387						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	192		192						
État et autres		Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 284		6 284					
collectivités		Obligations cautionnées	VX								
publiques		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 763		9 763					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	229 608	VZ	154 717					74 890	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	23 302	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Cegid Group

2058A - Détermination du résultat fiscal

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N, clos le 28/02/2018										
Désignation de l'entreprise : SARL WHYNOT										
I. RÉINTÉGRATIONS										
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés						WB	
			de son conjoint						WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 024			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN	
									WO	
									XR	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-I-7 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
								TOTAL I	WR	
II. DÉDUCTIONS										
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 quater)		K9	Entreprises nouvelles (44 quater)		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 quater A)		L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6	Sociétés investissant immobilièrement (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
	Zone franche urbaine - TE (44 octies, octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 abisdecies)		IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC	
							Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		V9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL					BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XX			

2058A - Détermination du résultat fiscal

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

(l i g n e 1 à 1)

N° 2058-A

Désignation

SARL WHYNOT

[illegible]

SARL WHYNOT

ETATS FINANCIERS

2058B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL WHYNOT</u>		Néant ☐
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	139 846
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	139 846
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

SARL WHYNOT

ETATS FINANCIERS

2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL WHYNOT				Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	95 608	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale ZB - Autres réserves ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	101 666		Dividendes ZE	
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions ZF	
	TOTAL I	0F	197 274		Report à nouveau ZG 197 274 (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II ZH 197 274	
RENSEIGNEMENTS DIVERS						
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	J7		VQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier			VR		
	Effets portés à l'escompte et non échus			VS		
DETAILS DES POSTES AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance			YT	169 544	
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	J8		XQ	74 770	
	Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	13 046	
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ES		ST	51 852	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	309 214	
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	4 306	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	ZS		9Z	2 114	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	6 420	
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée			YY	48 799	
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	27 847	
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *			0B	26 102	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			0S		
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	
	Numéro du centre de gestion agréé * XP		Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'am. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies			RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL	
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC	
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO	
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ			

Cgclat Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

2059A - Détermination des plus ou moins values

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL WHYNOT						Néant ☐	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	HYUNDAI IX35-VP 17/05/2017	373	121		252	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪	
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
I. Immobilisations*	1	5 000	4 747				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		4 747				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2059C - Suivi des moins-values à long terme

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL WHYNOT Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-valeur de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ :

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a ~~seuils~~ -0 bis du CGI) ❶ *
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a ~~seuils~~ -0 du CGI) ❷ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷+❸+❹-❺-❻ ❺
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a ~~seuils~~ -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a ~~seuils~~ -0 ~~agr~~ du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

SARL WHYNOT

ETATS FINANCIERS

2059D - Affectation des plus values à long terme

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL WHYNOT		Néant ☒					
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés {	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL WHYNOT

ETATS FINANCIERS

2059E - Détermination de la valeur ajoutée

16

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E 2018

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL WHYNOT		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/03/2017		et clos le : 28/02/2018	
		Durée en nombre de mois : 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	246 394
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	4 747
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	251 142
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1 135
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	250
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	1 385
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	20 871
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	238 551
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	79
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante		OY	
TOTAL 3		OJ	259 503
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		OG	(6 974)
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	251 142
Effectifs au sens de la CVAE		EY	1
Période de référence		GY	0 1 / 0 3 / 2 0 1 7
Date de cessation		HR	2 8 / 0 2 / 2 0 1 8
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel		YP	1
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

Cepid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée (ressortant des plans comptables professionnels extraits de ces rubriques à joindre).

(*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OJ.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



2059F - Composition du capital social

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2018

Formulaire obligatoire
(article 39 de l'am. III au CGI)
N° de dépôt(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1 (1)
1Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 28/02/2018

N° SIRET

4 4 7 9 5 1 5 5 9 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL WHYNOT

ADRESSE (voie) 620 avenue Louis Boudin

CODE POSTAL 84800

VILLE L'ISLE SUR LA SORGUE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	167

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PENANHOAT Prénom(s) Eric
 Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 167
 Naissance : Date 24121961 N° Département 93 Commune Villemonble Pays FRANCE
 Adresse : N° 1 Voie rue du Lavoir
 Code Postal 77440 Commune LE PLESSIS PLACY Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Ceged Group

SARL WHYNOT

ETATS FINANCIERS

2059G - Filiales et participations

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2018

Formulaire obligatoire
(art. 58 de l'ann. II au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 28/02/2018

N° SIRET 4 4 7 9 5 1 5 5 9 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL WHYNOT

ADRESSE (voie) 620 avenue Louis Boudin

CODE POSTAL 84800

VILLE L'ISLE SUR LA SORGUE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique	SAS	Dénomination	ASSEMBLAGES	N° SIREN (si société établie en France)	318638194	% de détention	51.00
Adresse :	N° 61	Voie	ZA du Comtat	Code Postal	84870	Commune	LORIOU DU COMTAT
						Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

Cepid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-joints en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ETATS FINANCIERS

2018

Période du 01/03/2017 au 28/02/2018

Détail des comptes

Détail du bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 28/02/18	Net au 28/02/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
20510000 - Logiciels	4 344,00		4 344,00	4 344,00
28050000 - Amortis. concess. & droits simil.		4 344,00	-4 344,00	-4 344,00
	4 344,00	4 344,00		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage				
21540000 - Matériel industriel	36 737,28		36 737,28	36 737,28
28154000 - Amortis. matériel industriel		36 736,75	-36 736,75	-36 736,75
	36 737,28	36 736,75	0,53	0,53
Autres immobilisations corporelles				
21810000 - Instal.gales, agencet, aménagt.div.	80 022,61		80 022,61	80 022,61
21820000 - Matériel de transport	44 339,08		44 339,08	44 033,45
21830000 - Matériel de bureau	2 000,00		2 000,00	2 000,00
21840000 - Mobilier	4 356,00		4 356,00	4 356,00
28181000 - Amortis. instal. gales, agencet. div		60 016,21	-60 016,21	-54 622,81
28182000 - Amortis. matériel de transport		44 339,08	-44 339,08	-43 557,76
28183000 - Amortis. matér.bureau et informat.		2 000,00	-2 000,00	-2 000,00
28184000 - Amortis. mobilier		4 356,00	-4 356,00	-4 356,00
	130 717,69	110 711,29	20 006,40	25 875,49
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
26100000 - Titres de participation	63 750,00		63 750,00	
26700000 - Créances rattach. à des participat.	70 178,50		70 178,50	
	133 928,50		133 928,50	
Autres immobilisations financières				
27500000 - Dépôts et cautionnements	9 636,00		9 636,00	9 636,00
27500100 - Dépôt GIE SCI Echampeu	1 830,00		1 830,00	1 830,00
27510000 - Dépôts	3 720,00		3 720,00	
	15 186,00		15 186,00	11 466,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	320 913,47	151 792,04	169 121,43	37 342,02
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
31000000 - Stocks matières premières	3 250,00		3 250,00	3 000,00
	3 250,00		3 250,00	3 000,00
Créances				
Clients et comptes rattachés				
41100000 - Clients				76 939,13
41110000 - Clients	36 636,47		36 636,47	
	36 636,47		36 636,47	76 939,13
Etat, Impôts sur les bénéfices				
44400000 - Etat - impôts sur les bénéfices	48 757,00		48 757,00	
	48 757,00		48 757,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
44560000 - TVA déductible s/aut.biens et sces	37 093,67		37 093,67	12 959,71
44580000 - Régularisation de TVA collectée	869,00		869,00	
	37 962,67		37 962,67	12 959,71
Autres créances				
46710000 - Autres comptes débiteurs/créditeurs	887,00		887,00	887,00
	887,00		887,00	887,00

Détail du bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 28/02/18	Net au 28/02/17
Avances et acomptes versés sur commandes				
40910000 - Fournisseurs - acomptes s/comman				3 576,88
				3 576,88
Disponibilités				
51120000 - Chèques à encaisser				48 400,00
51200000 - Banque BNP Paribas	46 615,46		46 615,46	258 486,84
53000000 - Caisse	1 253,36		1 253,36	316,25
53000400 - Caisse Angleterre	288,35		288,35	288,35
53000800 - Caisse Japon	159,33		159,33	
	48 316,50		48 316,50	307 491,44
Charges constatées d'avance				
48600000 - Charges constatées d'avance	940,58		940,58	1 278,00
	940,58		940,58	1 278,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	176 750,22		176 750,22	406 132,16
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	497 663,69	151 792,04	345 871,65	443 474,18

Détail du bilan

	Net au 28/02/18	Net au 28/02/17
PASSIF		
Capital social ou individuel		
10130000 - Capital souscrit-appelé, versé	2 505,00	2 505,00
	2 505,00	2 505,00
Réserve légale		
10610000 - Réserve légale	750,00	750,00
	750,00	750,00
Autres réserves		
10680000 - Autres réserves	54 573,76	54 573,76
	54 573,76	54 573,76
Report à nouveau		
11000000 - Report à nouveau (solde créditeur)	197 274,99	95 608,23
	197 274,99	95 608,23
Résultat de l'exercice	-138 840,13	101 666,76
TOTAL CAPITAUX PROPRES	116 263,62	255 103,75
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts		
16404000 - Emp.rachat des parts	74 890,88	98 193,31
	74 890,88	98 193,31
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	74 890,88	98 193,31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - Fournisseurs		4 042,29
40110000 - Fournisseurs	136 090,78	
	136 090,78	4 042,29
Personnel		
42110000 - Personnel - rémunérations dues		2 497,43
42700000 - Personnel - oppositions	887,18	
42860000 - Personnel - autres charges à payer	1 500,00	1 500,00
	2 387,18	3 997,43
Organismes sociaux		
43100000 - Sécurité sociale		3 626,81
43731000 - Caisse retraite		916,40
43740000 - Caisse de congés payés		656,00
43869300 - Charges à payer Taxe appr	192,00	
	192,00	5 199,21
Etat, Impôts sur les bénéfices		
44400000 - Etat - impôts sur les bénéfices		31 728,00
		31 728,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
44551000 - TVA à décaisser	178,00	19 502,00
44572000 - TVA collectée 20%	6 106,19	11 823,19
44580000 - Régularisation de TVA collectée		8 070,00
	6 284,19	39 395,19
Autres dettes fiscales et sociales		
44860000 - Etat - autres charges à payer	9 763,00	2 815,00
	9 763,00	2 815,00
Dettes fiscales et sociales	18 626,37	83 134,83
Autres dettes		
41980000 - Clients - RRR à accorder		3 000,00
		3 000,00
	229 608,03	188 370,43

SARL WHYNOT

ETATS FINANCIERS

Détail du bilan

	Net au 28/02/18	Net au 28/02/17
TOTAL PASSIF	345 871,65	443 474,18

Détail du compte de résultat

	du 01/03/17 au 28/02/18 12 mois	%	du 01/03/16 au 28/02/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue						
70602000 - Prestations 20%	237 994,92	96,59	424 450,67	97,20	-186 455,75	-43,93
70620000 - Prestations de services 5,50%	2 400,00	0,97	12 000,00	2,75	-9 600,00	-80,00
70880000 - Autres produits activités annexes	6 000,00	2,44	238,49	0,05	5 761,51	NS
	246 394,92	100,00	436 689,16	100,00	-190 294,24	-43,58
Autres produits						
75800000 - Produits divers gestion courante	1 135,99	0,46	2,85		1 133,14	NS
79100000 - Transfert de charges d'exploitation			73,87	0,02	-73,87	-100,00
	1 135,99	0,46	76,72	0,02	1 059,27	NS
Total	247 530,91	100,46	436 765,88	100,02	-189 234,97	-43,33
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
60870000 - Frais accessoires s/marchandises	22,00	0,01	187,00	0,04	-165,00	-88,24
	22,00	0,01	187,00	0,04	-165,00	-88,24
Achats de m.p & aut.approv.						
60110000 - Achats matières (ou groupe) A	11 354,24	4,61	10 863,70	2,49	490,54	4,52
60112000 - Achats quincaillerie	245,51	0,10	1 264,19	0,29	-1 018,68	-80,58
60113000 - Achats plastique	168,00	0,07			168,00	
60114000 - Achats peinture			107,71	0,02	-107,71	-100,00
60115000 - Achats moquette	1 085,85	0,44	1 449,13	0,33	-363,28	-25,07
60117000 - Achats divers	7 996,19	3,25	4 897,80	1,12	3 098,39	63,26
60118000 - Achats électricité			2 366,02	0,54	-2 366,02	-100,00
	20 849,79	8,46	20 948,55	4,80	-98,76	-0,47
Variation de stock (m.p.)						
60310000 - Variat. stocks Mat. premières/fourn	-250,00	-0,10	-500,00	-0,11	250,00	-50,00
	-250,00	-0,10	-500,00	-0,11	250,00	-50,00
Autres achats & charges externes						
60420000 - Sous-traitance diverse	164 474,25	66,75	44 162,83	10,11	120 311,42	272,43
60430000 - Sous-traitant prestataire	5 070,00	2,06	33 016,87	7,56	-27 946,87	-84,64
60610000 - Achats fournitures non stockable	1 386,17	0,56	1 336,07	0,31	50,10	3,75
60611000 - Fournitures électricité	778,96	0,32	40,16	0,01	738,80	NS
60613000 - Fournitures gaz	1 521,97	0,62	3 662,63	0,84	-2 140,66	-58,45
60613700 - Gazoil FIAT Ducato CR-282-LG	346,02	0,14	1 567,01	0,36	-1 220,99	-77,92
60613800 - Hyundai IX35	132,93	0,05			132,93	
60613900 - Hyundai IX35	380,03	0,15	1 283,86	0,29	-903,83	-70,40
60630000 - Achats de petit équipement	3 434,76	1,39	209,92	0,05	3 224,84	NS
60635000 - Frais de Chantier			1 950,00	0,45	-1 950,00	-100,00
61221100 - Crédit Bail Ducato CR-282-LG			6 580,56	1,51	-6 580,56	-100,00
61221200 - Crédit Bail Hyundai IX35	2 045,58	0,83	8 182,32	1,87	-6 136,74	-75,00
61300000 - Locations	79,00	0,03	82,80	0,02	-3,80	-4,59
61320000 - Locations immobilières	62 924,16	25,54	51 704,16	11,84	11 220,00	21,70
61350000 - Locations mobilières <1 Mois	5 613,59	2,28	6 641,88	1,52	-1 028,29	-15,48
61400000 - Charges locatives & copropriété	6 153,72	2,50	5 869,45	1,34	284,27	4,84
61500000 - Entretien et réparations	2 001,75	0,81			2 001,75	
61520000 - Entretien immobilier			508,58	0,12	-508,58	-100,00
61540000 - Entretien Chauffage	995,00	0,40			995,00	
61551000 - Entretien du matériel technique	667,70	0,27			667,70	
61551500 - Entretien matériel industriel	555,50	0,23			555,50	
Entretien du matériel de transport	6 471,01	2,63	4 561,60	1,04	1 909,41	41,86
Entretien du matériel de bureau	3 252,10	1,32	2 422,70	0,55	829,40	34,23
Maintenance	2 482,02	1,01			2 482,02	

Détail du compte de résultat

	du 01/03/17 au 28/02/18 12 mois	%	du 01/03/16 au 28/02/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
61610000 - Assurances multirisques	3 511,67	1,43	2 977,00	0,68	534,67	17,96
61611000 - Assurance véhicules	5 146,95	2,09	3 917,89	0,90	1 229,06	31,37
61612100 - APRIL Assurance prêt	297,78	0,12	396,37	0,09	-98,59	-24,87
62260000 - Honoraires	385,40	0,16	1 636,73	0,37	-1 251,33	-76,45
62261100 - Honoraires compta mensuel	3 470,00	1,41	3 920,00	0,90	-450,00	-11,48
62261200 - Honoraires comptable social	467,20	0,19	409,70	0,09	57,50	14,03
62262100 - Honoraires avocats	8 712,95	3,54	2 390,65	0,55	6 322,30	264,46
62263000 - Honoraires divers	11,22		10,52		0,70	6,65
62410000 - Transports sur achats	1 601,00	0,65	1 327,00	0,30	274,00	20,65
62510000 - Voyages et déplacements	-333,75	-0,14			-333,75	
62511000 - Frais hôtel	2 862,42	1,16	4 928,46	1,13	-2 066,04	-41,92
62512000 - Billet avion et train	2 356,73	0,96	4 349,40	1,00	-1 992,67	-45,81
62513000 - Autoroute/Parking/Péages	1 341,21	0,54	2 819,38	0,65	-1 478,17	-52,43
62514000 - Stockage emballages vides			544,26	0,12	-544,26	-100,00
62570000 - Réceptions	2 544,99	1,03	5 565,38	1,27	-3 020,39	-54,27
62610000 - Frais de télécommunication	113,10	0,05	24,58	0,01	88,52	360,13
62620000 - Frais téléphone	4 959,41	2,01	1 557,72	0,36	3 401,69	218,38
62630000 - Wanadoo			41,80	0,01	-41,80	-100,00
62750000 - Frais et services bancaires	551,40	0,22	916,82	0,21	-365,42	-39,86
62780000 - Prestations de services bancaires	448,36	0,18	270,61	0,06	177,75	65,68
Total	309 214,26	125,50	211 787,67	48,50	97 426,59	46,00
	329 836,05	133,86	232 423,22	53,22	97 412,83	41,91
MARGE SUR M/SES & MAT	-82 305,14	-33,40	204 342,66	46,79	-286 647,80	-140,28
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
63120000 - Taxe d'apprentissage	215,95	0,09	128,58	0,03	87,37	67,95
63330000 - Formation continue (organisme)	188,46	0,08	157,25	0,04	31,21	19,85
63350000 - Taxe d'apprentissage (verst libér.)	239,48	0,10			239,48	
63511000 - Taxe professionnelle	4 306,00	1,75	3 654,00	0,84	652,00	17,84
63514000 - Taxes sur les véhicules sociétés	1 024,00	0,42	1 754,00	0,40	-730,00	-41,62
63515000 - Taxe à l'essieu			155,00	0,04	-155,00	-100,00
63544000 - Vignettes Auto	446,76	0,18	20,90		425,86	NS
63580000 - Autres droits			43,29	0,01	-43,29	-100,00
	6 420,65	2,61	5 913,02	1,35	507,63	8,58
Salaires et Traitements						
64110000 - Salaires appointements	19 563,64	7,94	16 323,97	3,74	3 239,67	19,85
64115100 - Rémunérations E. Penanhoat	18 000,00	7,31	18 000,00	4,12		
64115200 - Rémunérations P. Dupont			1 500,00	0,34	-1 500,00	-100,00
64120000 - Congés payés	858,00	0,35			858,00	
	38 421,64	15,59	35 823,97	8,20	2 597,67	7,25
Charges sociales						
64510000 - Cotisations à l'URSSAF	6 423,09	2,61	5 376,80	1,23	1 046,29	19,46
64530000 - Cotisations aux caisses de retraite	2 480,70	1,01	1 206,70	0,28	1 274,00	105,58
64531000 - Cotisations retraites (cadres)	-1 025,14	-0,42			-1 025,14	
64540000 - Cotisations Pôle Emploi	818,13	0,33	690,50	0,16	127,63	18,48
64750000 - Médecine du travail et pharmacie			341,20	0,08	-341,20	-100,00
64820000 - Caisse congés payés	3 181,00	1,29	3 276,00	0,75	-95,00	-2,90
64900000 - Crédit d'impôt compétitivité entrep	-2 030,00	-0,82	-652,00	-0,15	-1 378,00	211,35
	9 847,78	4,00	10 239,20	2,34	-391,42	-3,82
et provisions						
amort. s/immobil. corporel.	6 296,26	2,56	8 830,90	2,02	-2 534,64	-28,70

Détail du compte de résultat

	du 01/03/17 au 28/02/18 12 mois	%	du 01/03/16 au 28/02/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Autres charges	6 296,26	2,56	8 830,90	2,02	-2 534,64	-28,70
65800000 - Charges diverses gestion courante	79,51	0,03	1,70		77,81	NS
	79,51	0,03	1,70		77,81	NS
Total	61 065,84	24,78	60 808,79	13,92	257,05	0,42
RESULTAT D'EXPLOITATION	-143 370,98	-58,19	143 533,87	32,87	-286 904,85	-199,89
Produits financiers						
76100000 - Produits de participations	178,50	0,07			178,50	
	178,50	0,07			178,50	
Charges financières						
66110000 - Intérêts des emprunts et dettes			628,11	0,14	-628,11	-100,00
66116000 - Intérêts sur emprunts et dettes	643,33	0,26			643,33	
	643,33	0,26	628,11	0,14	15,22	2,42
Résultat financier	-464,83	-0,19	-628,11	-0,14	163,28	-26,00
RESULTAT COURANT	-143 835,81	-58,38	142 905,76	32,72	-286 741,57	-200,65
Produits exceptionnels						
77100000 - Produits except. s/opér. gestion	248,12	0,10			248,12	
77500000 - Produits cessions éltis ac	5 000,00	2,03			5 000,00	
	5 248,12	2,13			5 248,12	
Charges exceptionnelles						
67120000 - Pénalités et amendes			225,00	0,05	-225,00	-100,00
67500000 - Val. cptables des éltis ac	252,44	0,10			252,44	
	252,44	0,10	225,00	0,05	27,44	12,20
Résultat exceptionnel	4 995,68	2,03	-225,00	-0,05	5 220,68	NS
Impôts sur les bénéfices						
69500000 - Impôts sur les bénéfices			41 014,00	9,39	-41 014,00	-100,00
			41 014,00	9,39	-41 014,00	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-138 840,13	-56,35	101 666,76	23,28	-240 506,89	-236,56

ETATS FINANCIERS

2018

Période du 01/03/2017 au 28/02/2018

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL WHYNOT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 28/02/2018, dont le total est de 345 872 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 138 840 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/03/2017 au 28/02/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/05/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 28/02/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée de vie retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Elle est déterminée à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 2 030 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

 Faits caractéristiquesAutres éléments significatifs

La SARL WHY NOT a, en date du 15 Décembre 2017, souscrit au capital de la société SAS Assemblages par voie de rachat de 4.590 actions pour un montant de 63.750€ représentant 51% du capital et des droits de vote.

La créance rattachée à des participations inscrite à l'actif pour 70.178,50€ correspond à une avance faite à la SAS Assemblages, rémunérée au taux de 1.53% pour l'année écoulée.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 344			4 344
Immobilisations incorporelles	4 344			4 344
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 737			36 737
- Installations générales, agencements aménagements divers	80 023			80 023
- Matériel de transport	44 033	680	374	44 339
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 356			6 356
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	167 149	680	374	167 455
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		133 929		133 929
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	11 466	3 720		15 186
Immobilisations financières	11 466	137 649		149 115
ACTIF IMMOBILISE	182 959	138 328	374	320 913

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 344			4 344
Immobilisations incorporelles	4 344			4 344
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 737			36 737
- Installations générales, agencements aménagements divers	54 623	5 393		60 016
- Matériel de transport	43 558	903	122	44 339
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 356			6 356
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	141 273	6 296	122	147 448
ACTIF IMMOBILISE	145 617	6 296	122	151 792

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 210 548 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	70 179		70 179
Prêts			
Autres	15 186		15 186
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	36 636	36 636	
Autres	87 607	87 607	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	941	941	
Total	210 548	125 184	85 365
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 229 608 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	74 891			74 891
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 091	136 091		
Dettes fiscales et sociales	18 626	18 626		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	229 608	154 717		74 891
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	23 302			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Personnel - autres charges à payer	1 500
Charges à payer Taxe appr	192
Etat - autres charges à payer	9 763
Total	11 455

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	941		
Total	941		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Tribunal de Commerce d'Avignon
Service dépôt des comptes annuels
2, boulevard Limbert
B.P. 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9
30 JUL. 2018
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Paris, le 23 juillet 2018

AFF : WHY NOT (SARL) - SOCIETE
N/Réf. : 10.00304 - NC/TB

Madame, Monsieur le Greffier en Chef,

Aux fins de dépôts des comptes annuels clos au 28 février 2018 de la Société WHY NOT, dont je suis le Conseil, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants :

- ✚ un exemplaire des bilans certifié par le gérant ;
- ✚ un exemplaire du rapport de gestion ;
- ✚ un exemplaire du procès-verbal ;
- ✚ un chèque d'un montant de 45,63 € en règlement de vos frais.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir le plus rapidement possible le certificat de dépôt.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Greffier en Chef, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Nicolas CHAIGNEAU

Nicolas Chaigneau